



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Mairie de SAINT-LAURENT-SUR-SAÔNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2022-056

Nombre de conseillers
en exercice 19

Présents 18

Votants 18

L'an deux mille vingt deux,
le cinq du mois de décembre,
le Conseil Municipal de la commune de SAINT- LAURENT- sur -SAÔNE
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie-salle du Conseil
Municipal, sous la Présidence de Monsieur Jacques DOUSSOT, Maire,

Date de convocation du Conseil Municipal : 1^{er} décembre 2022

Présents : M. DOUSSOT, Maire ; MM. SAUVAGEON, MARTINEZ, BURTIN,
Mesdames GAULTIER et MELLAC, Adjoints ; Mmes CAO-BROWN,
CHEVAUCHET, COTTIN, FLORE, GERTRUDES, PERCHE et MM. BARBOSA,
BRESSON, CHAMBARD, CHAREYRE, MACQUET, PROST, Conseillers Municipaux.

Absente : Madame Myriam CAÏCEDO, Conseillère Municipale.

OBJET :

AUTORISATION DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT VOTE DU BUDGET
2023

VU l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que,
dans le cas où le budget n'a pas été voté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il
s'applique, l'exécutif est en droit, jusqu'à l'adoption du budget, de mettre en
recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de
fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Considérant que l'adoption du prochain budget ne se fera pas avant le mois de mars
2023

Considérant la nécessité pour l'exécutif de pouvoir engager, liquider et mandater les
dépenses d'investissement avant le vote du budget,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement de
2023 jusqu'à l'adoption du budget correspondant, dans la limite du quart des crédits ouverts au
budget de l'exercice 2022, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, selon
la répartition suivante :



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Mairie de SAINT-LAURENT-SUR-SAÔNE

| Chapitre | Opération | Article | Investissement voté |
|----------|--|---------------------|---------------------|
| 21 | Autres bâtiments publics | 21318 | 10.000,00 € |
| 21 | Immeubles rapport (travaux appart. Communaux) | 2132 | 10.000,00 € |
| 21 | Travaux gendarmerie | Opération 090 /2132 | 410.000,00 € |
| 21 | Installations voirie | 2152 | 5.000,00 € |
| 21 | Matériel roulant (achat balayeuse) | 21571 | 25.000,00 € |
| TOTAL | | | 460.000,00 € |

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures,

Affiché le 8 décembre 2022

Pour copie conforme, en mairie le 8 décembre 2022

Le Maire,
Jacques DOUSSOT

Reçu en Préfecture le

- 9 DEC. 2022

Certifié exécutoire

- 9 DEC. 2022

Publié ou notifié le

- 9 DEC. 2022




Le Maire
Jacques DOUSSOT